CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE D'EAU POTABLE

Titulaire de l'abonnement

Point de comptage :

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Nom du précédent titulaire de l'abonnement
Nom, Prénom:

Conformément à l'article 1310 du code civil, les titulaires du contrat soussignés s'engagent solidairement au paiement des prestations qui en découlent.

Agissant en qualité de :
- □ Locataire (joindre le bail de location)
- □ Propriétaire (joindre l'acte notarial)
- □ Autre (joindre justificatif): ……

□ Personne morale (société, association, syndic, etc.) :

Raison sociale : Dénomination:
N° SIRET : N° SIREN :

Représentée par :
NOM, Prénoms :

Agissant en qualité de :
- □ Gestionnaire (joindre l'extrait du Kbis)
- □ Représentant légal (joindre justificatif)

□ Autre (joindre justificatif):

Téléphone fixe : Portable :
Mail: @

Abonnement destiné à un usage :
- □ Local d'habitation
- □ Industriel
- □ Artisanal □ Chantier
- □ Tertiaire, bureaux
- □ Commercial
- □ Jardins, espaces verts

□ Autres : …….

Adresse de l'abonnement

N° Rue Code postal : Commune : N° de compteur : Index :* *(*) En l'absence d'index connu, une visite sera programmée, à l'adresse de l'abonnement afin de procéder à la relève et au contrôle du point de comptage.* Nombre de personnes dans le logement : Le contrat d'abonnement à l'eau potable implique l'adhésion au service d'assainissement : le bien immobilier étant raccordé au réseau d'assainissement collectif (égouts). Si le bien immobilier concernant le contrat en question n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif, disposez-vous d'un assainissement individuel: oui non ne sait pas Demande de souscription au ……/……/……	Cadre réservé à l'administration

Adresse d'envoi des factures, si différente

Adresse du :

□ Propriétaire □ Gestionnaire □ Représentant légal

NOM, Prénom :

N° :……. Rue :……..

Code postal : …….Commune :

Téléphone fixe : ……/……/……/……/…… Portable : ……./……/……../……../……..

Mail : @

Point de comptage :……

Documents contractuels

L'usager signataire du contrat d'abonnement reconnait avoir pris connaissance :

- ☐ du présent contrat d'abonnement, notamment de la possibilité qui lui est offerte de demander l'exécution anticipée de la prestation et de se rétracter du présent contrat ;

- ☐ du Règlement du service de l'eau potable et de ses annexes dont un exemplaire est joint au présent contrat. Ce règlement est téléchargeable sur le site Internet de la commune d'Olby. Il comprend les clauses contractuelles relatives aux caractéristiques essentielles du service, au délai de fourniture de l'eau, aux modalités de rétractation, aux modalités de résiliation, aux frais d'accès au service, aux modalités et moyens de paiement, au traitement des réclamations et les formulaires types de rétractation et de fourniture anticipée notamment ;

- ☐ de la fiche tarifaire.

La conclusion du contrat emporte l'acceptation de l'ensemble de ces documents contractuels. L'eau est un bien précieux de notre environnement. L'abonné, par la signature du contrat, s'engage à avoir une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement.

Documents d'execution du service

Branchement fermé :
A compter de la conclusion du contrat, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Un formulaire est mis à votre disposition à cet effet.
L'ouverture du branchement sera effectuée par le service de l'eau 14 jours à compter de la réception du contrat d'abonnement ou paiement des frais d'accès au service.
Si vous souhaitez bénéficier de la fourniture d'eau avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, vous pouvez en faire la demande expresse, en utilisant le formulaire de demande d'exécution anticipée joint au règlement de service, en cochant la case suivante :

> Je souhaite bénéficier de la fourniture d'eau avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours. En cas d'exercice du droit de rétractation, je m'engage à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de ma décision de me rétracter et proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat, conformément au Règlement du service.

Branchement ouvert :

Dans le cas où votre branchement est ouvert et l'alimentation en eau déjà effective, la signature du contrat ou le paiement de la première facture vaudra accusé réception, acceptation des documents transmis et confirmation de votre abonnement depuis votre entrée dans les lieux.

Toutefois, vous disposez d'un délai de 14 jours de rétractation à compter de la conclusion de l'abonnement, auquel cas le service de l'eau procédera à la fermeture du branchement au plus tôt dans les conditions prévues par le règlement de service.

Disposant de l'accès immédiat à l'eau, le défaut de signature d'un contrat d'abonnement ne vous exonère pas du règlement des volumes consommés depuis votre entrée dans les lieux mais peut vous exposer à la fermeture du branchement conformément au règlement de service.

Les parties :

Fait en deux exemplaires originaux –
Un exemplaire à destination de l'abonné
Un exempalire à destination des services de l'eau

La Commune	Signature du ou des Abonnés
Date :	Nom Prénom : Fait le : A :

La commune contractera toutes assurances utiles pour assurer sa mission. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des abonnés. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations qui vous concernent, veuillez contacter le Service public de l'eau aux coordonnées figurant dans le présent contrat.